



## Le journal *Özgür Karadeniz* (La Mer Noire Libre)

*L'affaire de la condamnation et de l'incarcération de son éditeur en chef, Kemal EVCIMEN*

### **Avertissement**

*Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofpra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou des autorités françaises.*

*Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008)*

*[cf. [https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes\\_directrices\\_europeennes.pdf](https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf)], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.*

*Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.*

*La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.*

## Sommaire

1. La Mer Noire Libre, un journal dans la ligne de mire des autorités.....	3
2. Liberté d'expression et liberté de la presse en Turquie .....	4
Bibliographie.....	6

## 1. La Mer Noire Libre, un journal dans la ligne de mire des autorités

*Özgür Karadeniz* (La Mer Noire Libre) est le nom d'un journal local publié à Trébizonde (*Trabzon* en turc) dans la région de la Mer noire (*Karadeniz Bölgesi*)<sup>1</sup>. Peu d'informations sont toutefois disponibles à son sujet dans les sources publiques. A noter qu'*Özgür Karadeniz* (Mer Noire libre) n'apparaît pas, notamment, sur les listes des médias actuellement édités en Turquie<sup>2</sup>. Sa date de création n'est pas non plus connue.

Le journal a néanmoins fait l'objet d'une certaine médiatisation dans les années 1990 à l'occasion de deux événements, parmi lesquels la destruction de son siège par une bombe, le 10 octobre 1994 - une information relayée par l'association belge *Info Türk*<sup>3</sup> - et l'emprisonnement de son propriétaire et réacteur en chef, Kemal EVCIMEN, en 1995<sup>4</sup>.

Selon les informations fournies par la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH)<sup>5</sup>, auprès de laquelle Kemal EVCIMEN a fait appel dans le cadre de cette deuxième affaire, il ressort que : celui-ci est né en 1971 et domicilié à Edirne ; il a été arrêté par les autorités turques, le 15 janvier 1995, en raison de son appartenance présumée à une organisation illégale ; le 20 janvier, il a été présenté devant un juge qui a ordonné son placement en détention.

Le 10 mars 1995, Kemal EVCIMEN a été mis en examen par la Cour de sûreté de l'Etat d'Erzincan, aux côtés de 21 autres personnes. Des journaux, des périodiques, des livres ainsi qu'une munition ayant été découverts à son domicile lors d'une perquisition, il a été accusé d'être membre du Parti et Front révolutionnaire pour la Libération du Peuple turc (DHPK-C), une organisation d'extrême gauche considérée comme terroriste par la Turquie et l'Union européenne. Le 13 mars 1995, il a été transféré à la prison spéciale d'Erzurum.

La même année, Kemal EVCIMEN a fait l'objet de poursuites judiciaires dans le cadre de cinq autres affaires, pour diffusion de propagande séparatiste et incitation à la haine et l'hostilité au moyen de son journal. Après l'abolition de la Cour de sûreté de l'Etat d'Erzincan, en vertu de la loi n°4210, en 1997 son dossier judiciaire a été transmis à Cour de sûreté de l'Etat d'Erzurum, compétente en la matière. Le 27 novembre 1998, celle-ci l'a condamné à douze ans et demi de prison pour « appartenance au Parti et Front révolutionnaire pour la Libération du Peuple turc (DHKPC) », en vertu de l'article 168 § 2 du Code pénal<sup>6</sup>.

La Cour de sûreté de l'Etat d'Erzurum a jugé Kemal EVCIMEN coupable d'avoir publié, le 15 novembre 1994 et le 1<sup>er</sup> mars 1995, des articles de propagande séparatiste et haineux dans le journal *Özgür Karadeniz* ; d'avoir participé à des manifestations illégales ; d'avoir distribué des prospectus en soutien au DHKP-C, et d'avoir participé à des tentatives de recrutement de nouveaux membres pour le compte de cette organisation illégale au sein de l'université de Karadeniz. Le 18 novembre 1999, la Cour de cassation a confirmé ce jugement<sup>7</sup>.

---

<sup>1</sup> *Info türk, Dersim villages in flame*, Bulletin n°216, 10/1994

<sup>2</sup> *Onlinenewspapers.com, Liste des journaux en Turquie ; Gazeteciler.com, Liste des journaux tirés entre le 10/11/2014 et le 16/11/2014 en Turquie*

<sup>3</sup> *Info türk, Dersim villages in flame*, Bulletin n°216, 10/1994

<sup>4</sup> *Reporters sans frontières (RSF), Turquie, Rapport annuel 2002, 2002*

<sup>5</sup> CEDH, *Partial decision as to the admissibility of Application no. 21865/02 by Kemal EVCIMEN against Turkey*, 2006

<sup>6</sup> *Reporters sans frontières (RSF), Turquie, Rapport annuel 2002, 2002*

<sup>7</sup> CEDH, *Partial decision as to the admissibility of Application no. 21865/02 by Kemal EVCIMEN against Turkey*, 2006

Le 19 mai 1999, Kemal EVCIMEN et deux autres détenus de la prison spéciale d'Erzurum (Atilla SELCUK et Cemal YASAR) ont débuté une grève de la faim<sup>8</sup> dans le but d'obtenir leur transfert dans un autre établissement pénitentiaire<sup>9</sup>. Le 28 janvier 2000, Kemal EVCIMEN a également déposé une plainte auprès de la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH), alléguant avoir été soumis à la torture, entre le 3 mars et le 1<sup>er</sup> juin 1995, à la prison d'Erzurum, et dénonçant l'absence d'impartialité et d'indépendance du tribunal qui l'a condamné. Le 19 décembre 2000, il a finalement été transféré à la prison de Sincan (Xinjiang), ville située dans la province d'Ankara<sup>10</sup>, et placé en liberté conditionnelle le 29 mai 2004<sup>11</sup>.

## 2. Liberté d'expression et liberté de la presse en Turquie

Lors d'un délibéré en date du 31 août 2006, la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH), a pour sa part jugé qu'elle ne disposait pas de preuves matérielles relatives aux allégations de Kemal EVCIMEN pour donner une suite favorable à sa requête en ce qui concerne les mauvais traitements qu'il aurait subis pendant son incarcération<sup>12</sup>. Sa requête a été rejetée. En ce qui concerne l'impartialité et l'indépendance de la justice turque, la Cour s'est par ailleurs déclarée incompétente<sup>13</sup>.

Il convient toutefois de noter que dans un rapport de 2000 sur les droits de l'Homme en Turquie<sup>14</sup>, le Département d'Etat américain soulignait qu'il existait des limites importantes à la liberté d'expression et de la presse, que les journalistes étaient parfois battus par les services de sécurité, et que l'autocensure était encouragée. Le département d'Etat précisait en outre que les autorités turques faisaient usage de textes juridiques restrictifs tels que la Constitution de 1982, la Loi anti-terroriste de 1991, et différents articles du Code pénal afin de museler les dissidents<sup>15</sup>. Ce constat était partagé par Reporters sans Frontières (RSF). Dans un rapport annuel de 2002, cette ONG dénonçait un « arsenal législatif répressif visant à protéger l'Etat contre les revendications kurdes, islamistes et d'extrême gauche »<sup>16</sup>.

Dans un document publié en juin 2003<sup>17</sup>, l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) estimait pour sa part que les condamnations prononcées à l'encontre les personnes suspectées d'appartenir à des partis illégaux, tel le DHKP-C, dépendaient le plus souvent de la position qu'elles étaient soupçonnées d'avoir occupées au sein de ceux-ci. Selon l'ONG suisse, la plupart de ces personnes étaient accusées en vertu des articles 168 ou 169 du Code pénal, pour appartenance ou aide à un groupe ou une organisation armé(e).

Dans un rapport en date du 18 mai 2005<sup>18</sup>, OSAR notait que les journalistes étaient nombreux à être emprisonnés pour des publications critiques envers les autorités et soupçonnés de soutenir des organisations illégales ; parmi eux certains affirmaient avoir été menacés ou torturés par les forces de sécurité. L'ONG soulignait par ailleurs que les

<sup>8</sup> Info-türk, *La piraterie de l'Etat turc*, Bulletin n°251, 07/1999

<sup>9</sup> Institut Kurde de Paris, *Bulletin de liaison et d'information n°184-185*, 08/2000

<sup>10</sup> Bianet, "Bir tabanca fişegine 12 yıl 6 ay", 27/06/2001

<sup>11</sup> Reporters sans frontières (RSF), Turkey – 2004 annual report, 3/05/2004 ; CEDH, *Partial decision as to the admissibility of Application no. 21865/02 by Kemal EVCIMEN against Turkey*, 2006

<sup>12</sup> *Ibid.*

<sup>13</sup> *Ibid.*

<sup>14</sup> U.S. Department of State, *Country Reports on Human Rights Practices for 1999 – Turkey*, 02/2000

<sup>15</sup> U.S. Department of State, *Country Reports on Human Rights Practices for 1999 – Turkey*, 02/2000

<sup>16</sup> Reporters sans frontières (RSF), *Turquie, Rapport annuel 2002*, 2002

<sup>17</sup> Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), *Turquie – Situation actuelle – juin 2003*, 17/06/2003, 30 p.

<sup>18</sup> Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), *Turquie – La situation actuelle – mai 2005*, 18/05/2005, 24 p.

pressions à l'encontre des personnes emprisonnées pour soutien au DHKP-C persistaient à l'issue de leur libération, et que nombre d'entre eux étaient « *harcelés, menacés ou passés à tabac par la police* »<sup>19</sup>.

En 2012, Reporters sans Frontières (RSF) décrivait la Turquie comme « la première prison au monde pour les journalistes », avec 72 professionnels des médias incarcérés<sup>20</sup>. En 2013, le Département d'Etat américain notait que de nombreux journalistes étaient encore emprisonnés, et que la plupart d'entre eux étaient inculpés en vertu la loi anti-terroriste de 1991<sup>21</sup>.

En 2014, en matière de liberté de la presse, la Turquie est classée à la 154<sup>ème</sup> place sur 180 par Reporters sans Frontières (RSF)<sup>22</sup>.

---

<sup>19</sup> *Ibid.*

<sup>20</sup> Reporters sans frontières (RSF), « La Turquie, première prison au monde pour les journalistes », 20/12/2012

<sup>21</sup> U.S. Department of State, *Country Reports on Human Rights Practices for 2013 – Turkey*, 2014

<sup>22</sup> Reporters sans frontières (RSF), *Classement mondial de la liberté de la presse 2014*, 2014

## Bibliographie

[Dernière consultation des sites web le 19/11/2014]

### Rapports et communiqués de presse

#### *Institutions nationales*

U.S. Department of State, *Country Reports on Human Rights Practices for 2013 – Turkey*, 2014

<http://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/humanrightsreport/index.htm?year=2013&dliid=220341>

U.S. Department of State, *Country Reports on Human Rights Practices for 1999 – Turkey*, 02/2000, <http://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/1999/365.htm>

#### *ONG*

REPORTERS SANS FRONTIERES (RSF), *Classement mondial de la liberté de la presse 2014*, 2014, <http://rsf.org/index2014/fr-index2014.php>

REPORTERS SANS FRONTIERES (RSF), « La Turquie, première prison au monde pour les journalistes », 20/12/2012

<http://fr.rsf.org/turquie-la-turquie-premiere-prison-au-19-12-2012,43815.html>

ORGANISATION SUISSE D'AIDE AUX REFUGIES (OSAR), *Turquie – La situation actuelle – mai 2005*, 18/05/2005, 24 p.

[http://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&uact=8&ved=0CCMQFjAA&url=http%3A%2F%2Fwww.fluechtlingshilfe.ch%2Fpays-d-origine%2Furope%2Fturquie%2Fturquie-mise-a-jour-3%2Fat\\_download%2Ffile&ei=HbFkVJy\\_GovXygOkyoGgBw&usq=AFOjCNFDci3jMWH9bcGNHlieH3opfVs5pQ&sig2=BCdalAZA9dqKnfNNqJoJ8w](http://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&uact=8&ved=0CCMQFjAA&url=http%3A%2F%2Fwww.fluechtlingshilfe.ch%2Fpays-d-origine%2Furope%2Fturquie%2Fturquie-mise-a-jour-3%2Fat_download%2Ffile&ei=HbFkVJy_GovXygOkyoGgBw&usq=AFOjCNFDci3jMWH9bcGNHlieH3opfVs5pQ&sig2=BCdalAZA9dqKnfNNqJoJ8w)

REPORTERS SANS FRONTIERES (RSF), *Turkey – 2004 annual report*, 03/05/2004

<http://en.rsf.org/turkey-turkey-2004-annual-report-03-05-2004,10265.html>

ORGANISATION SUISSE D'AIDE AUX REFUGIES (OSAR), *Turquie – Situation actuelle – juin 2003*, 17/06/2003, 30 p.

[http://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=2&cad=rja&uact=8&ved=0CCgQFjAB&url=http%3A%2F%2Fwww.fluechtlingshilfe.ch%2Fpays-d-origine%2Furope%2Fturquie%2Fturquie-mise-a-jour-4%2Fat\\_download%2Ffile&ei=HbFkVJy\\_GovXygOkyoGgBw&usq=AFOjCNFWc9iRV6f920IXhnOLo2MBJ3ua4Q&sig2=5hGuzGvvLOPMw4GSp8yLOQ](http://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=2&cad=rja&uact=8&ved=0CCgQFjAB&url=http%3A%2F%2Fwww.fluechtlingshilfe.ch%2Fpays-d-origine%2Furope%2Fturquie%2Fturquie-mise-a-jour-4%2Fat_download%2Ffile&ei=HbFkVJy_GovXygOkyoGgBw&usq=AFOjCNFWc9iRV6f920IXhnOLo2MBJ3ua4Q&sig2=5hGuzGvvLOPMw4GSp8yLOQ)

REPORTERS SANS FRONTIERES (RSF), *Turquie, Rapport annuel 2002*, 2002

[http://archives.rsf.org/article.php?id\\_article=1598](http://archives.rsf.org/article.php?id_article=1598)

INFO-TÜRK, *La piraterie de l'Etat turc*, Bulletin n°251, 07/1999

<http://www.info-turk.be/251.htm>

INFO TÜRK, *Dersim villages in flame*, Bulletin n°216, 10/1994

<http://www.info-turk.be/216.E.htm>

## Articles de presse

Nouvelles d'Arménie Magazine, « Liberté de la presse turque », 20/09/2004  
[http://www.armenews.com/affiche\\_message.php?ident=8827456562&id=45656&group e=8827&famille=2&lapage=799&idforum=f\\_asp](http://www.armenews.com/affiche_message.php?ident=8827456562&id=45656&group e=8827&famille=2&lapage=799&idforum=f_asp)

Bianet, "Bir tabanca fişegine 12 yıl 6 ay", 27/06/2001  
<http://www.bianet.org/bianet/medya/3063-bir-tabanca-fiseqine-12-yil-6-ay>

## Documents juridiques

CEDH, *Partial decision as to the admissibility of Application no. 21865/02 by Kemal EVCIMEN against Turkey*, 2006  
<http://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=4&cad=rja&uact=8&ved=0CDcQFjAD&url=http%3A%2F%2Fhudoc.echr.coe.int%2Fwebsites%2Fcontent%2Fpdf%2F001-76888%3FTID%3Dthkbhnilzk&ei=U8pIVLDEIOfmywOYrYL4Dg&usq=AFQjCNHoBm6yfSJ4ofwmCKC7O4NCOxrvkA&sig2=epk6IZkvAMfHYygrJKUKQ>

## Autres

Institut Kurde de Paris, *Bulletin de liaison et d'information n°184-185*, 08/2000  
[http://www.institutkurde.org/publications/bulletins/pdf/184.pdf?bcsi\\_scan\\_1fe59ba8c561fa18=ZamQ+BbtFcOBFkjIPj/1T78wyzQFAAAAwQ2WCQ=:=:1&bcsi\\_scan\\_76859af71b923077=8tDSgwBx+8KTNmOvu19kMNIggAcFAAAAADfUCw==&bcsi\\_scan\\_filename=184.pdf](http://www.institutkurde.org/publications/bulletins/pdf/184.pdf?bcsi_scan_1fe59ba8c561fa18=ZamQ+BbtFcOBFkjIPj/1T78wyzQFAAAAwQ2WCQ=:=:1&bcsi_scan_76859af71b923077=8tDSgwBx+8KTNmOvu19kMNIggAcFAAAAADfUCw==&bcsi_scan_filename=184.pdf)

Onlinenewspapers.com, *Liste des journaux en Turquie*  
<http://www.onlinenewspapers.com/turkey.htm>

Gazeteciler.com, *Liste des journaux tirés entre le 10/11/2014 et le 16/11/2014 en Turquie*, <http://www.gazeteciler.com/gazete-tirajlari.html>